

Evaluation des événements



scientifiques par le

codeem
comité de déontovigilance

Date de publication de l'évaluation : 06/09/2022

Nom de la manifestation scientifique évaluée : 18^{ème} congrès francophone de chirurgie digestive et hépato-bilio pancréatique _____

Lieu de la manifestation scientifique évaluée : Hôtel New York – Marne la Vallée _____

Date de la manifestation scientifique évaluée : 23-25 novembre 2022 _____

Evaluation au regard des 6 critères d'évaluation :

| Critères | Evaluation | | | | Précisions sur l'évaluation ¹ |
|--|------------|--|--|--|--|
| | | | | | |
| 1. Programme scientifique Les entreprises ne peuvent financer ou inviter des professionnels de santé ou des représentants d'associations de patients qu'à des manifestations professionnelles, médicales ou scientifiques <i>Article 4.1 des DDP</i> | | | | | Le programme comprend des sessions validantes de DPC : il convient de s'assurer que la réglementation relative au financement du DPC est respectée Le programme comprend les assemblées générales des deux sociétés savantes organisatrices : il convient de s'assurer que le financement des entreprises du médicament ne porte pas sur l'assemblée générale |
| 2. Localisation géographique La localisation géographique ne doit pas être l'attrait principal de la manifestation et être justifiée au regard des conditions d'organisation de la manifestation, de sa dimension et être compatible avec les exigences de rigueur au plan déontologique liées à la tenue d'une manifestation professionnelle ou scientifique. <i>Article 4.1.2 des DDP</i> | | | | | |
| 3. Lieu de la manifestation Le lieu doit être approprié au regard de la nature professionnelle ou scientifique de la manifestation. | | | | | L'évènement se tient dans un hôtel du parc d'attraction Disneyland Paris, lieu de divertissement contre-indiqué par les DDP |

¹ Précisions éventuelles

Evaluation des événements scientifiques

par le **codeem**
comité de déontovigilance

| Critères | Evaluation | | | | Précisions sur l'évaluation ² |
|---|---|---|---|---|---|
| |  |  |  |  | |
| <p>4. Conditions d'hospitalité</p> <p>Les conditions d'hospitalité doivent être d'un niveau raisonnable et accessoires par rapport à l'objet principal de la manifestation</p> <p><i>Articles 4.1.3 à 4.1.8 des DDP</i> <i>Article 4.2 des DDP</i></p> |  | | | | <p>Les documents font état de l'existence de pauses déjeuners, de pauses café et d'un dîner de gala.</p> <p>Rappel : les partenaires peuvent financer des éléments de convivialité, à condition que ces derniers soient d'un montant inférieur à 60 Euros TTC par personne et par repas et qu'ils ne comportent pas d'éléments ostentatoires ou festifs</p> <p>Il convient également de s'assurer du respect de l'article L.1453-4 et suivants du code de la santé publique</p> |
| <p>5. Frais d'inscription ou de sponsorship</p> <p><i>Article 4.1 des DDP</i> <i>Article 4.2.1 des DDP</i></p> |  | | | | <p>Les frais d'inscription pour les internes incluent les pauses café et déjeuner : il convient de s'assurer que les entreprises du médicament ne financent pas les frais d'inscription des internes</p> <p>Par ailleurs, l'inscription des internes est gratuite dans certains cas : il convient également de s'assurer du respect de l'article L.1453-4 et suivants du code de la santé publique</p> |
| <p>6. Communication</p> <p><i>Article 4.1 des DDP</i></p> |  | | | | |

-  Compatibilité avec les DDP
-  Informations incomplètes, Critère non évalué
-  Une ou plusieurs déviation(s) identifiée(s) par rapport aux DDP, précisant la nature de la/des déviations identifiée(s)
-  Non applicable, (uniquement dans le cadre de l'évaluation des manifestations virtuelles)

² Précisions éventuelles